

fut réduite de plus de \$1,700,000, durant cette administration. Ce genre de réduction peut s'opérer encore, si nous avons à la tête du gouvernement un homme aussi honnête et économe que le fut l'honorable député d'York-Est.

En 1874, les dépenses du service civil s'élevèrent à \$883,000. En 1878, ces mêmes dépenses étaient réduites de \$60,000, ou à \$823,000. L'année dernière, le service civil a coûté \$1,308,000. Si les employés du service civil étaient payés pour ce qu'ils font comme le sont les cultivateurs, les artisans, les marchands, les dépenses du gouvernement civil pourraient être réduites de \$300,000.

Il y a aussi la dépense faite pour la surveillance des pêcheries. En 1875, elle s'est élevée à \$108,000 ; en 1878, à \$82,000, et en 1890, à \$328,000. Le département de la milice dépensait, en 1873-74, la somme de \$1,122,000 ; en 1878, \$618,000, et en 1890-91, la somme de \$1,287,000.

Si nous avions la réciprocité avec les Etats-Unis, nos relations avec eux seraient amicales ; nous n'aurions pas besoin d'une armée permanente pour les maintenir dans l'ordre. Nous pourrions donc réduire considérablement les dépenses de notre milice, et porter cette réduction à au moins \$500,000.

Dans le département des travaux publics, une réduction très-considérable fut opérée durant l'administration-Mackenzie, cette réduction ayant été de \$1,800,000 à \$998,000. Nous pourrions réduire ce dernier montant à \$750,000. Nous pourrions aussi remanier les droits sur le sucre, sans imposer au consommateur un prix plus élevé pour cet article. Ce remaniement pourrait se faire de manière à faire tomber ces droits dans le fisc, et non dans le ventre des raffineurs. Nous pourrions épargner sur cet article plus d'un million et un quart. Nous pouvons aussi réduire de \$150,000 le coût de la perception des droits d'accise. Il y a eu, l'année dernière, un déficit de \$553,000 dans l'exploitation de l'Intercolonial, et un autre déficit de \$105,000 dans l'exploitation du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. Or, nous pouvons certainement faire en sorte que ces chemins de fer paient leurs frais d'exploitation. Sur la dépense de \$2,358,000 faite par l'Intercolonial, l'année dernière, et portée au compte du capital, nous n'exagérons pas en disant que plus de la moitié d'un million sur cette somme devrait être portée sur le compte des frais d'exploitation. Nous devrions diminuer d'autant ces frais et nous pourrions, selon moi, par une sage économie, opérer sur l'exploitation de ces chemins une économie additionnelle de \$250,000.

Les diverses économies que je viens de signaler se monteraient à \$8,543,000, et feraient face à la perte de revenu provenant de la suppression des droits de douane sur les importations des Etats-Unis, lesquels droits se montant à \$8,222,000.

Nous serions peut-être ou probablement témoins d'un dérangement temporaire par suite du grand changement qui s'opérerait dans la situation du fisc, si la réciprocité absolue était adoptée. Notre revenu général pourrait être temporairement insuffisant ; nous pourrions nous trouver dans la nécessité de faire face à un déficit pendant une couple d'exercices financiers. Nous nous sommes déjà trouvés dans cette situation. Depuis 1884, nos déficits se sont montés à \$8,840,000. Ne perdons pas de vue que la réciprocité absolue nous procurerait de grands avantages ; nos produits naturels auraient libre accès sur le marché des Etats-Unis ;

elle nous permettrait d'importer en franchise des Etats-Unis des marchandises dont nous avons besoin et qui sont maintenant frappées de droits au montant de \$8,200,000. Ce grand avantage serait, selon moi, obtenu à bon marché, s'il ne nous coûtait que de légers déficits pendant un ou deux ans.

Mais, M. l'Orateur, le développement de notre prospérité générale qui s'en suivrait mettrait notre pays beaucoup plus en état de supporter les taxes, et les déficits auxquels nous aurions à faire face ne seraient que temporaires. La politique qui aurait accru la richesse, la population, les ressources du Canada beaucoup plus rapidement qu'elles se sont accrues par le passé, serait une politique qui réglerait très promptement la question du revenu.

Le ministre des finances nous dit que la réciprocité absolue, ou le libre-échange continental, nous conduirait à l'annexion. Mais, M. l'Orateur, pourquoi nous y conduirait-elle ? L'honorable ministre s'est étendu quelque peu sur ce point. Mais cette prétention de l'honorable ministre n'est-elle pas une admission dépassant ce qu'il veut dire ? Une politique pourrait-elle nous mener à l'annexion aux Etats-Unis, si elle n'inspirait pas à notre peuple le désir d'obtenir des relations plus intimes avec eux ? Si une politique n'avait pas pour résultat d'être très-profitable au Canada ; si elle n'augmentait pas notre population, notre richesse, nos ressources, comment conduirait-elle à l'annexion ? Lorsque mon honorable ami, le ministre des finances, affirme que la réciprocité absolue nous mènerait à l'annexion, il admet par cela même que cette réciprocité procurerait au Canada de grands avantages, des avantages propres à nous faire aimer les institutions américaines, au point de nous faire désirer de jouir davantage de ces institutions.

Je connais maintenant le fond de la pensée de mon honorable ami sur la question de l'annexion. Il a été, peut-être, frappé par quelques arguments dont se sont servis les annexionnistes ; il a pu envisager l'avenir ; il a pu s'imaginer que les avantages que le Canada, par la suppression des barrières entre les deux pays, retirerait de la cessation de tout danger de conflit, ou de toute guerre de tarifs, ou de la suppression du besoin de maintenir une armée, de faire des armements—parce que le continent se trouverait sous l'égide d'un drapeau commun—il a pu, je le répète, envisager l'avenir et s'imaginer que c'étaient là autant de raisons qui nous inspireraient le désir de l'annexion. Mais je ne vois pas pourquoi la réciprocité avec les Etats-Unis aurait, sur les sentiments de notre pays, l'influence que l'honorable monsieur suppose. Je ne connais rien dans l'histoire du pays depuis 1854 à 1866, qui puisse justifier cette conclusion.

En 1849, nous avions un parti favorable à l'annexion, et, ainsi que mon honorable ami (sir Richard Cartwright) l'a dit, le chef du présent gouvernement a démontré qu'il était favorable à ce sentiment, en ayant soin de ne jamais former un cabinet sans y appeler un ou plusieurs des signataires du manifeste publié à cette époque.

Nous avons eu, dis-je, en 1849, un parti favorable à l'annexion, mais la réciprocité, inaugurée en 1854, a-t-elle encouragé ce sentiment, et fait augmenter le nombre de partisans de l'annexion ? Loin de là, nous avons perdu de vue ce sentiment favorable à l'annexion. Quand le traité de réciprocité a été conclu en 1854, le parti favorisant l'annexion a cessé d'exister, et il n'a jamais donné signe de vie